

**Bureau du 5 mai 2003**

**Décision n° B-2003-1248**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Rue Barbezat - Construction d'une déchetterie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Approbation du dossier de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiment

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 23 avril 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La direction de la logistique et des bâtiments doit construire une déchetterie située 66, rue Barbezat à Décines Charpieu.

La maîtrise d'œuvre de cette opération est assurée par le bureau d'études de la direction de la logistique et des bâtiments.

Le montant global de cette opération, toutes dépenses confondues, a été estimé à 733 000 € TTC et a fait l'objet d'une autorisation de programme individualisée par la délibération n° 2002-0568 en date du 26 avril 2002.

A l'issue de la phase de conception, les travaux concernant cette opération sont désormais estimés à 778 450 € TTC. Il est donc nécessaire de procéder à une individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour un montant de 45 450 € TTC.

Le programme de l'opération comprend la construction de dix quais de déchargement, d'un logement de gardien de 100 mètres carrés environ et d'un local d'accueil de 20 mètres carrés environ. Cette déchetterie, tous équipements confondus, serait implantée sur un terrain de 4 500 mètres carrés environ.

Les travaux se décomposeraient de la manière suivante :

- lot n° 1 : terrassement, VRD,
- lot n° 2 : maçonnerie, gros œuvre,
- lot n° 3 : charpente, couverture métallique,
- lot n° 4 : menuiseries en aluminium,
- lot n° 5 : cloisons, peinture,
- lot n° 6 : métallerie, serrurerie,
- lot n° 7 : carrelage,
- lot n° 8 : espaces verts,
- lot n° 9 : plomberie, chauffage,
- lot n° 10 : électricité.

Ils pourraient faire l'objet d'une consultation par marchés séparés, sur appel d'offres ouvert en application des articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

Vu les articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2001-0009, n° 2002-0568 et n° 2003-1087 respectivement en date des 18 mai 2001, 26 avril 2002 et 3 mars 2003 ;

#### DECIDE

**1° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme écologie urbaine - opération 0711, pour un montant additionnel de 45 450 € à inscrire en 2003.

**2° - Approuve** ledit dossier de consultation des entrepreneurs, lequel sera rendu définitif.

**3° - Arrête** que :

a) - les marchés de travaux seront traités par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics,

b) - les candidatures et les offres seront examinées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001.

**4° - La dépense** en résultant, 778 450 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2003 et suivants - compte 231 580 - fonction 0812 - opération 0711 - centre budgétaire 5 360 - centre de gestion 572 200.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,